



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 32  
Votants : 39  
Date convocation : 16 avril 2026  
Date d'affichage : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 19h30, s'est réuni à la salle des fêtes à Baillet-en-France,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Secrétaire de séance : Gilbert MAUGAN**

**Etaient présents (32)** : Éric THERRY, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Josette FRAMERY, Nathalie BENYAHIA, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir (7)** : Sylvie PESLERBE donne pouvoir à Éric THERRY, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Pascal BOSRET donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents : (4)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER Jacques FÉRON, Laurent DABOVAL.

N°2026/52	<b>VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES DIX COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT SIGIDURS</b>
-----------	--

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code Général des Impôts,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Commande publique et Contrôle de gestion, en date du 7 avril 2026,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 avril 2026,

*Vu* la présentation du budget communautaire de M. Hugues BRISSAUD, Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la commande publique et du contrôle de gestion,

**Considérant** pour rappel, que le taux 2025 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre SIGIDURS était de 7,62 %, pour une contribution totale de 1 183 608,00 €.

**Considérant** que le coût prévisionnel de la contribution SIGIDURS pour l'année 2026 s'élève à 1 126 002,00 €.

**Considérant** qu'il convient de voter le taux au regard du produit de T.E.O.M attendu estimé pour couvrir au minimum la cotisation au syndicat SIGIDURS, pour les dix communes du territoire communautaire (ex-CCPF),

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** le taux de T.E.O.M à 7,12 % pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin